



**DEMARCHES EN VUE D'ACCOMPLIR  
LES FORMALITES AU CENTRE DE  
FORMALITES DES ENTREPRISES  
(CFE)**



**PERSONNE PHYSIQUE**

**A – CAS DE CREATION D'ENTREPRISE**

**1** Dossier à constituer :

- un questionnaire dûment rempli (Déclaration Po), disponible au CFE ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité pour les nationaux, de la carte consulaire pour les ressortissants de CEDEAO ou du passeport pour les étrangers ;
- une photocopie du titre de séjour notamment la carte de séjour, le certificat de résidence ou le visa pour les étrangers ;
- une copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de diplôme pour les professions libérales ;
- une déclaration sur l'honneur de non condamnation ;
- une (01) photo d'identité du gérant ou du directeur de l'entreprise ;
- un plan de situation de l'entreprise à main levée.

**2** Paiement de frais de prestation :

- **26.400 Fcfa** pour les nationaux et ressortissants de la CEDEAO ;
  - **31.400 Fcfa** pour les étrangers (ressortissants hors CEDEAO).
- Le paiement s'effectue au guichet de la BTCI sis au CFE.

Le reçu de versement est remis au CFE comme pièce justificative.

**3** Délivrance d'un récépissé de dépôt de déclaration qui comporte la date de retrait de votre dossier.

**CONTACTS**

CFE

Angle Avenue de la Présidence et

Avenue Georges Pompidou

BP. 3210 LOME-TOGO

Tél. : (228) 22 20 63 60 / 22 23 29 00

Fax : (228) 22 21 47 30

E-mail : [cfe@cfetogo.tg](mailto:cfe@cfetogo.tg) / Site Web: [www.cfetogo.org](http://www.cfetogo.org)